

MUTATIONS (*)

LICENCES H et D	TYPE	DROITS MUTATION (1)	INDEMNITE CLUB QUITTE	INDEMNITE FONDS DE FORMATION	TOTAL MUTA- TION REGION	INDEMNITE COMITE QUITTE	TOTAL MUTATION HORS REGION
CADRE TECHNIQUE	9	60	50	-	110	-	110
CADRE TECHNIQUE (BF3 de DN - Brevet d'Etat et Beesac)	8	192	200	-	392	-	392
POUSSINS - PUPILLES - BENJAMINS - PASS'CYCLISME - ARBITRE PASS'CYCLISME OPEN SAUF 17 -18 ANS	7	0	-	-	0	-	0
MINIMES	6	39	Selon Nbre d'années 20 x n	Selon Nbre d'années 15 x n	maxi :109	-	maxi :109
CADETS	5	39	Selon Nbre d'années 40 x n	Selon Nbre d'années 20 x n	maxi : 279	-	maxi : 279
JUNIORS ET PASS'CYCLISME OPEN 17-18 ANS	4	61	Selon Nbre d'années 50 x n	Selon Nbre d'années 25 x n	maxi :511	105	maxi :616
HOMMES - 3ème catégorie & DAMES - 2ème & 3ème catégorie	3	119	-	0	119	-	119
HOMMES - 2ème catégorie & DAMES - 1ère catégorie	2	186	102	0	288	105	393
HOMMES - 1ère catégorie	1	235	235	235	705	260	965

(1) Quote-part FFC/CR : 50/50

+30 % du coût du droit en cas de mutation hors période qui revient au comité régional

(*) voir règlement des mutations

n : nombre d'années passées dans le club depuis la catégorie minime